

Demandeur d'emploi

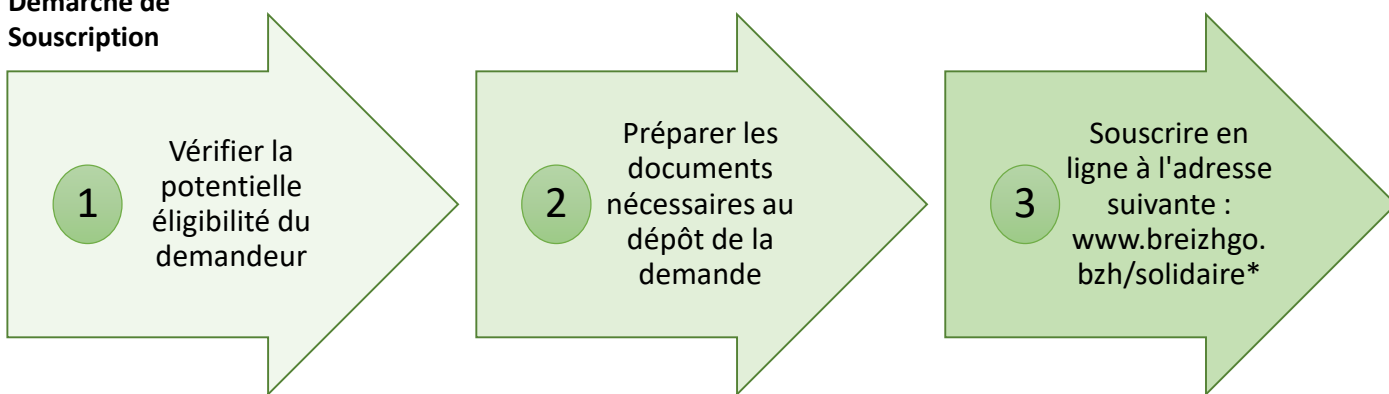
Finalité

Permettre aux personnes en situation difficile de bénéficier de tarifs réduits pour voyager sur le réseau TER et Car BreizhGo.

Public cible

Demandeur d'emploi :
- Inscrit à Pôle emploi ou équivalent dans le secteur public (ex : La Poste...)
- Non indemnisé ou indemnisé à 80% du SMIC au maximum : soit 44.95 € brut par jour (au 01/01/23. Montant actualisé sur le site BreizhGo)

Démarche de Souscription



Liste des pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
- Carte KorriGo (si le demandeur en possède déjà une) ou photo d'identité s'il ne possède pas de carte KorriGo

Si le demandeur est indemnisé :

- L'avis de décision : notification d'ouverture de droits ou de reprise de droits
- L'avis de situation daté de moins d'1 mois
- L'attestation des périodes indemnisées du mois en cours ou précédent

Si le demandeur n'est pas indemnisé :

- L'avis de décision : notification de refus de droit
- L'avis de situation daté de moins d'1 mois

Pièces disponibles auprès de l'organisme d'assurance chômage dont le demandeur dépend (Pôle emploi, La Poste...)

Validité :

Le droit BreizhGo Solidaire est valable 1 an à compter de sa date d'émission.

Il est utilisable sur le réseau BreizhGo Car et TER, ainsi que pour les déplacements en TER entre la Bretagne et les Pays de la Loire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.breizhgo.bzh/solidaire

*Ou à défaut via le formulaire papier disponible à la même adresse